Extrait du site UGTG.org

url :Â http://ugtg.org/spip.php?article1701

DÃ©claration de l'UGTG Ã l'occasion des audiences solennelles d'ouverture de l'annÃ©e judiciaire des conseils de Prud'hommes de B-T et de P-Ã -P

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 16 janvier 2012

Mis Ã jour le : lundi 16 janvier 2012

UGTG.org

DECLARATION DE LâEuros"UGTG

A LâEuros"OCCASION DES AUDIENCES SOLENNELLES DâEuros"OUVERTURE DE LâEuros"ANNEE JUDUCIAIRE DES CONSEILS DE PRUDâEuros"HOMMES DE BASSE-TERRE ET DE POINTE-A-PITRE

Un constat sâEuros"impose Ã la fin de cette annÃ©e mandataire : lâEuros"Etat remet en cause les missions de justice dans les deux Conseils prudâEuros"homaux de Pointe-Ã -Pitre et de Basse-Terre. Le dÃ©sengagement des services de lâEuros"Etat de leurs propres responsabilitÃ©s gÃ©nÃ¨re de nouvelles difficultÃ©s de fonctionnement.

En effet, depuis 2077, les mesures visant Ã la dÃ©stabilisation de la justice prudâEuros"homale se sont accrues :

[-] Mise en place dâEuros"un dispositif encadrant lâEuros"activitÃ© du juge en des temps prÃ©dÃ©terminÃ©s, aboutissant ainsi Ã une forfaitisation rampant de lâEuros"indemnisation des conseillers au mÃ©pris de la qualitÃ© des dÃ©cisions des premiers juges ;
[-] Remise en cause du principe de lâEuros"oralitÃ© de la procÃ©dure ;
[-] Projet de rÃ©forme visant Ã remettre en cause lâEuros"Ã©lection des conseillers prudâEuros"hommes au suffrage universel ;
[-] VolontÃ© de gÃ©nÃ©ralisation des dispositions de droit commun relative Ã la mÃ©diation civile, payante Ã©tendue Ã la procÃ©dure prudâEuros"homale ;
[-] Atteinte au principe de la gratuitÃ© de lâEuros"accÃ¨s Ã la justice prudâEuros"homale par lâEuros"obligation dâEuros"affranchir tout enrÃ´lement de contentieux par un timbre fiscal de 35 euros.

Cette taxe de 35 â ¬uros Ã lâEuros"encontre des travailleurs est intolÃ©rable. Elle porte atteinte Ã la gratuitÃ© du service public et au libre accÃ¨s Ã la justice. Cette mesure est inadaptÃ©e, injustifiÃ©e et injuste.

En effet, comment comprendre que des salariÃ©s qui rÃ©clament des rÃ©munÃ©rations non versÃ©es ou qui demandent leurs attestations PÃ´le emploi, voire leurs certificats de travail, soient dans lâEuros"obligation de payer une taxe pour obtenir ce que leur refuse irrÃ©guliÃ¨rement leur patron.

Cet impÃ´t est particuliÃ¨rement inÃ©quitable quand on sait que 99% des demandeurs en matiÃ¨re prudâEuros"homale sont des salariÃ©s, le plus souvent privÃ©s dâEuros"emploi et de salaires. Il dÃ©tÃ©riore davantage encore la situation des salariÃ©s au procÃ¨s alors que les employeurs rÃ©cupÃ¨rent la TVA sur les honoraires payÃ©s Ã leurs avocats.

FO OU PEYE POU YO JIJEâEuros"W !

En appauvrissant les prÃ©rogatives des conseillers prudâEuros"hommes, en subordonnant toutes actions en justice au paiement dâEuros"une taxe, les pouvoirs publics veulent purement et simplement priver les travailleurs de la libertÃ© dâEuros"accÃ¨s Ã la dÃ©fense de leurs droits en les dÃ©courageant. Cette remise en cause sâEuros"ajoute Ã la longue liste des attaques contre les droits des larges masses, au nom de la sacro-sainte crise de la dette, destinÃ©es Ã sauvegarder les intÃ©rÃªts des YO.

A lâEuros"occasion de cette audience solennelle, lâEuros"UGTG rÃ©affirme :

[-] **Son refus de cette nouvelle entrave au droit des Travailleurs ;**
[-] **Son engagement pour un meilleur fonctionnement des Conseils de PrudâEuros"hommes de Basse-Terre et de Point-Ã -Pitre au service des Travailleurs de Guadeloupe ;**

POUR :
[-] **Le renforcement du rÃ´le, de lâEuros"autoritÃ© et des moyens de fonctionnement de la justice prudâEuros"homale ;**
[-] **La dÃ©fense de la gratuitÃ© de sa procÃ©dure afin de permettre Ã tout citoyen, sans condition de revenu, de saisir le juge lorsquâEuros"il estime que ses droits nâEuros"ont pas Ã©tÃ© respectÃ©s ;**
[-] **La mise en Å"uvre de rÃ¨gles dâEuros"application stricte dans le cadre des dispositions du dÃ©cret du 1er octobre 2010 pour Ã©viter les renvois qui rallongent les dÃ©lais de traitement et Ã©viter les prononcÃ©s tardifs de dÃ©cision aprÃ¨s les plaidoiries ;**
[-] **Le renforcement de la formation des juges prudâEuros"hommes pour rÃ©pondre aux exigences des salariÃ©s de Guadeloupe qui entendent faire valoir leurs droits ;**
[-] **La poursuite de la lutte contre les discriminations et les atteintes Ã la santÃ© physique et mentale des Travailleurs ;**
[-] **La prÃ©servation des acquis du mouvement social de 2009 et en particulier de lâEuros"accord rÃ©gional interprofessionnel sur les salaires (Accord Jacques Bino) ;**
[-] **La dÃ©fense des droits et libertÃ©s de Travailleurs de Guadeloupe devant les deux Conseils de PrudâEuros"hommes de Basse-Terre et de Pointe-Ã -Pitre.**

NON A LA LIQUIDATION DE LA DEFENSE DES TRAVAILLEURS !

Le SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral

Eli DOMOTA

Le 13 janvier 2012

Creative Commons by-nc-nd 2.0 - UGTG.org - la Centrale UGTG